

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Date de convocation :

12 janvier 2016

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8  
Votants : 9

**N° 1283/2016**

**Objet :**  
**Demande de  
Subventions**

**Projet n°1 :**

Aménagement éclairage  
public et réfection voirie  
rue St Jean, chemin du  
bois St Jean et impasse  
Jules Thomas

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent et excusé, Monsieur :** BALOURDET Patrice.

**Ayant donné pouvoir** à Monsieur ROUSSINET, le Maire : Madame SOURDET Joëlle

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire*** : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** :

- d'approuver le projet n° 1: aménagement de l'éclairage public et réfection de la voirie dans la rue St Jean, le chemin du bois St Jean et l'impasse Jules Thomas dont le coût prévisionnel s'élève à 55 096€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

**Sollicite :**

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 40 % du montant de la dépense soit 22 038 €
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général « projets d'intérêt local » soit 55 096€ x 80 % x 24.40 % = 10 755 €

- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 janvier 2016.

Par délégation,

**M. MENISSIER**  
1<sup>ère</sup> adjointe